



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 17 MAI.

On mande de St-Petersbourg que lord Durham a fait au cabinet russe des ouvertures au sujet de la capture du vaisseau anglais le Vixen, et qu'elles ont été très-amicalement accueillies par le cabinet qui y a répondu d'une manière satisfaisante, on en conclut que cette affaire est pour ainsi dire arrangée.

FRANCE. — PARIS, LE 18 MAI.

La chambre des pairs discute depuis deux jours une des questions les plus graves qui lui ait été soumise depuis long-temps. Cette question a été soulevée par le projet de loi relatif à l'organisation et aux formes de procédure de la cour des pairs. Dans la législation actuelle, la chambre des pairs ne se constitue en cour de justice que sur une ordonnance royale, et sur la nomination faite par le ministre d'un procureur général chargé de soutenir l'accusation. Ainsi le ministre peut à son gré évoquer un attentat devant la cour des pairs, ou lui laisser suivre le cours de la justice ordinaire. C'est ce qui est arrivé pour l'affaire du 3^e octobre, que le cabinet du 6 septembre a abandonnée au jury de Strasbourg au lieu d'en saisir la cour des pairs.

La commission désignée par la chambre des pairs a voulu bouleverser cet ordre de choses en ajoutant une disposition d'après laquelle la chambre pourrait être constituée en cour de justice par son président, et se saisir elle-même d'un crime de sa compétence, dans le cas où la couronne négligerait de l'en saisir.

Les ministres se sont vivement élevés contre cette prétention de la chambre viagère, qui tendrait à la rendre tout à fait indépendante de l'action du gouvernement dans l'exercice de sa juridiction. M. Montalivet a vivement combattu l'amendement de la commission et il est parvenu à le faire renvoyer à un nouvel examen de la commission.

M. Haumann a été nommé président de la commission du chemin de Paris à la frontière de Belgique; M. Dubois (de la Loire-Inférieure) a été nommé secrétaire. Cette commission a tenu une séance aujourd'hui. Elle a approuvé le projet de loi qui autorise le traité du ministre du commerce et des travaux publics avec M. Cockerill.

On attend ces jours-ci M. Charles de Brouckere à Paris. Son voyage a rapport au chemin de fer de Paris à Bruxelles.

Le *Moniteur* publie une ordonnance qui autorise l'importation en franchise de droits des foulards corus, à charge d'être réexportés ou mis en entrepôt dans le délai de 3 mois.

MM. Fain, secrétaire, Gourgaud et Colbert aides de-camp du roi, et Bernard, ministre de la guerre, tant en leur nom qu'en celui de 20 autres individus, ont présenté à la chambre des députés une pétition par laquelle ils demandent qu'on leur paie une somme de 2 millions, qu'ils annoncent leur avoir été donné en 1814 par Napoléon. Ils allèguent que par un traité du 11 avril 1815 passé en Autriche, la Russie, la Prusse d'une part et les envoyés de Napoléon d'autre part, il fut stipulé que l'empereur Napoléon pourrait avant de s'embarquer pour l'île d'Elbe, disposer d'un capital de deux millions, à distribuer en gratifications parmi les personnes qu'il désignerait. Les pétitionnaires allèguent que cet acte qu'on leur a porté les largesses de l'empereur; que si le traité n'a été signé par aucun plénipotentiaire agissant au nom de la France, il n'a du moins été ratifié par les membres du gouvernement provisoire. Cette pétition est accompagnée d'une consultation de 3 avocats, en tête de M. Dupin, président de la chambre des députés.

Le conseil municipal de Paris a voté un million pour les fêtes que la ville doit donner à l'occasion du mariage du prince royal.

Il est question de grandes mesures politiques au sujet de l'Espagne. On parle de projets qui ne se réaliseraient qu'après les fêtes du mariage, et qui donneraient raison à la politique que M. Thiers voulait faire prévaloir, et dont l'insuccès amènera sa retraite au mois de septembre dernier. Ce qui est certain, c'est que déjà le traité de la quadruple alliance s'exécute de la manière la plus complète, et que la frontière est aujourd'hui entièrement fermée à toute espèce d'exportation. Une ordonnance spéciale vient d'être affichée à Bayonne et sur toute la ligne pour consigner cette prohibition.

On annonce aujourd'hui que M. Aguado a consenti à reprendre les négociations pour un nouvel emprunt espagnol. Il avancerait 250 millions de francs au gouvernement espagnol, sur les revenus de Cuba, Portorico et des îles Philippines, qui lui seront abandonnées à titre de remboursement. L'Angleterre accorderait la garantie de la possession des îles à la reine d'Espagne, la France refusant de s'engager. L'agent du gouvernement espagnol, M. Mariani, a dit-on, obtenu l'assentiment de lord Palmerston à cet arrangement et on l'attendait hier à Londres pour signer, sceller et remettre ce traité financier.

Le général Bugeaud est en insurrection ouverte contre les injonctions du gouvernement. Il vient d'écrire au ministre de la guerre que les offres impromptives du général Danremont à Abd-el-Kader ont détruit toutes ses espérances d'arrangement avec l'émir qui est devenu plus exigeant. Le général Bugeaud va se mettre en campagne malgré les ordres du général Danremont et malgré le retard qu'on a mis à lui envoyer les objets nécessaires à son expédition. Nous verrons ce qu'il adviendra de ce conflit.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* publie les dépêches télégraphiques suivantes de Bayonne.

Le 17 mai, 4 heures et demie.
Le général commandant la 20^e division militaire, à M. le ministre de la guerre.

Le général Evans a attaqué, à midi, Irun, qui se défendait ce matin avec acharnement. Les redoutes ne sont pas encore enlevées; c'est une résistance désespérée, toutes les issues étant fermées aux carlistes. Sur la demande d'Evans de recevoir ses blessés, j'ai envoyé des chirurgiens de ma division; j'ai établi une ambulance, et j'ai fait partir de Bayonne un caisson d'ambulance. Les blessés sont transportés par la Bidassoa.

L'infant était le 15 vers Estella; Irribarren à Puente de la Beyna, en communication avec Logroño et Vittoria.

A 4 heures.
Evans a laissé sortir les femmes et les enfants. La défense continue vivement. Espartero occupe Ernan.

Depuis 4 heures, les Anglais ont enlevé les redoutes, la maison commune et les deux tiers d'Irun. Treize pièces d'artillerie sont en leur pouvoir.

Malgré la recommandation d'Evans de faire des prisonniers, les soldats exaspérés de cette défense violente, ne font pas de quartier. Une centaine seulement ont été conduits au... (Interrompu par la nuit.)

— Le gouvernement a reçu la dépêche télégraphique suivante, de Bayonne, le 16 mai, à 4 heures :

« L'infant était, le 14 au matin, avec 4 escadrons devant Huarte Araquil; 11 bataillons et 9 pièces d'artillerie occupant Echarry et Arbizu. Le vice-roi était le même jour à Puente-la-Ryna, informé du mouvement de l'infant et en communication avec le général Suerrens à Logroño.

« Le 15, Espartero était maître d'Asigaraga, d'Ernan, d'Urieta et d'Andoain. Il a été prévenu que le corps christinos de Vittoria avait forcé le passage d'Arlaban.

« Aujourd'hui, le général Evans marche sur Irun, où la garnison, d'Oyarzun s'est repliée. Les redoutes carlistes sont fort. Nos troupes sont sur toute la ligne pour protéger sur notre territoire et recevoir les réfugiés.

« L'Estafette du 10 annonce qu'une dépêche arrivée par voie extraordinaire à Madrid a porté la nouvelle que le général Orara a repris Car-tavieja; l'ennemi aurait perdu, d'après ce journal, un grand nombre de tués et blessés, et aurait laissé au pouvoir d'Orara 6 à 700 prisonniers et des effets militaires.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 19 MAI.

Affaire de MM. de Paeppe, Pasquier et Limauge.

Audience du 19 mai. — Aujourd'hui M. Vanhulst a continué et terminé sa plaidoirie pour M. Pasquier. Le tribunal a ensuite entendu M^r Orst, pour M. Limauge, la réplique du ministère public contre Depaeppe; M^r Spinuela a répliqué au ministère public.

Le tribunal a renvoyé à demain le prononcé du jugement.

L. M. doivent se rendre à Fontainebleau pour assister au mariage du duc d'Orléans. La reine partira de Laecken le 24 mai, et le roi le 27.

On assure que le colonel Delhay, commandant le 5^e régiment, est promu au grade de général de brigade.

Le régiment des grenadiers et voltigeurs d'élite s'organise activement. Voici quelques nominations déjà faites : MM. le colonel Loix, du 8^e est nommé en la même qualité pour le régiment des grenadiers et voltigeurs; Servais, capitaine-adjutant-major du 8^e, est nommé major; le capitaine quartier-maître Olinger, idem; Hanssens, major du 3^e, idem; Finiez, du 2^e, idem; le lieutenant-colonel Delamorte, commandant le 11^e, id.

Il vient de se former à Hornu, une société en commandite par actions, sous la raison sociale de *Ad. Marousé-Wins et Comp.*, pour la fabrication de toute espèce de poudre à tirer, soit de mine, soit de guerre. Le fonds capital de la Société est fixé à fr. 200,000, productif d'un intérêt de 6 p. c. l'an, et divisé en 200 actions de 1000 frs. chacune.

La Société Nationale vient de faire l'acquisition de l'ancien domaine du prieuré de Sept-Fontaines, pour y établir une nouvelle verrerie.

Le voyageur qui s'est brûlé la cervelle avant hier à la Croix-Blanche, se nomme Émile Hasard, âgé de 23 ans, de Tournay.

On écrit de Boulogne sur mer :

« Quoique les navires belges ne jouissent pas ici du privilège accordé aux bâtiments anglais, privilège existant en vertu d'un traité de réciprocité qui les dispense de la surtaxe, néanmoins j'ai la satisfaction de vous annoncer qu'un navire belge, entré en relâche en 1836, a été exempté de tous droits, grâce aux démarches actives du consul belge, M. Adam.

Dans la séance du sénat d'hier, il a été fait des rapports sur un grand nombre de projets de loi renvoyés à cette assemblée par la chambre des représentants. Ils concluent tous à l'adoption.

M. le général de Loos a écrit pour soumettre à l'assemblée la question de savoir si sa promotion donne lieu à sa réélection comme sénateur.

Le sénat s'en occupera demain.

M. le baron Dubois présente le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur la sortie des os. Ce rapport conclut à l'adoption.

L'assemblée a ensuite adopté les projets sur le crédit pour le service de santé et la réciprocité en matière de succession.

M. le ministre de la guerre a dit qu'il y aura au mois d'août une session extraordinaire pour voter les budgets de 1838.

La chambre des représentants a adopté aujourd'hui un projet de loi relatif à une nouvelle délimitation des communes du canton de Chimay.

Elle s'est ensuite occupée de la proposition de M. Dumortier, relative aux commissaires de district ainsi conçue, après la suppression demandée par la commission et consentie par l'auteur, de l'exclusion relative aux gouverneurs :

« Tout commissaire de district, élu membre de l'une ou de l'autre chambre, par le district ou l'un des districts où il exerce ses fonctions, devra opter entre ces fonctions et le mandat de représentant ou de sénateur.

Ce projet a été adopté par 43 voix contre 42.

Deux motions d'ordre ont été faites : l'une par M. A. Rodenbach, relativement au timbre des journaux. M. le ministre des finances a annoncé qu'il présenterait une loi à cet égard; la seconde, faite par M. Gendebien, avait pour objet d'allouer au gouvernement un crédit de 300,000 francs, afin de venir au secours des victimes de la révolution, ce crédit n'ayant été supprimé au budget de 1837, que dans la prévision que la loi sur les indemnités serait votée dans le cours de la session. M. le ministre des travaux publics a déclaré que ce crédit serait demandé, si la loi sur les indemnités n'était pas votée dans la session extraordinaire d'été.

La chambre a commencé la discussion du projet de loi relatif à

la construction du chemin de fer de Gand à Lille. Deux amendements ont été présentés; l'un par les députés du Hainaut, qui demandent que cette nouvelle communication ne reçoive un commencement d'exécution que lorsque l'embranchement sur le Hainaut aura été mis en construction ou adjugé; le second par M. A. Rodenbach, qui demande un embranchement sur Roulers, par Ingelmonster et Iseghem.

La discussion a été renvoyée à demain 10 heures.

Bruxelles 19 mai (trois heures). — L'abondance des nouvelles importantes et la hausse de Paris devaient naturellement agiter les spéculateurs en fonds espagnols. L'actif a gagné près d'un pour cent depuis hier au soir, ouvert à 25 1/8, il est monté à 25 1/2 pour s'éclaircir d'un quart, mais après la cote, on tenait le cours au comptant à 25 5/8 argent. L'interruption de la dernière dépêche télégraphique donnait lieu à beaucoup de commentaires. Société Générale émission de Paris 1555 P. Actions réunies 102 1/2. Chose extraordinaire, tous les fonds sans exception ont été officiellement cotés. On s'entretenait avec stupeur d'un sinistre dans la spéculation des huiles.

Marché des huiles et graines. L'huile de colza avec peu d'affaire; grainé de colza et de lin assez offertes; les tourteaux sans variations.

Avers, deux heures. Ardois 25 1/4 1/2 A 3 1/4 P.

LIÈGE, LE 20 MAI.

DES BROCHAINES ELECTIONS.

Le parti libéral, qui naguère encore marchait comme un seul homme, s'est bien décidément fractionné en banquistes et en anti-banquistes. Sans contredit, ces derniers sont les plus nombreux; mais il ne faut pas se dissimuler que si l'on a égard à ce qui constitue la force active des partis, les banquistes ne soient devenus aujourd'hui très-puissants. Leurs adhérents sont d'abord liés entr'eux par des chances de fortune. Qu'ils soient maîtres pendant un seul jour, et ils atteignent le but... On doit donc s'attendre à les voir rechercher le succès par tous les moyens possibles et avec l'énergie que donne l'intérêt personnel; car ici, c'est ce genre d'intérêt qui se trouve en jeu, il ne faut point l'oublier. Il faut encore le reconnaître, les banquistes ont su depuis quelque temps se faire des amis dans les chambres, dans l'administration, et au-delà dans une classe nombreuse de capitalistes et d'industriels qu'ils se sont associés. Dans notre province, la haute finance ne compte peut-être point beaucoup de partisans; mais on dit qu'il n'en est pas de même dans la province du Hainaut, où la banque gagne chaque jour du terrain. Enfin, on peut voir que les secours de la presse quotidienne ne lui font pas faute.

La vivacité de la polémique des journaux prouve assez combien la lutte est sérieuse, et la division profonde entre les deux fractions du parti libéral.

Nous touchons à l'époque du renouvellement des chambres; cette époque sera-t-elle celle d'un rapprochement, d'une trêve entre les parties belligères? Feront-elles alliance? Combattront-elles, sous le même drapeau, les prétentions du parti catholique, dans l'arène électorale qui va s'ouvrir? La question est grave et sera probablement examinée avec conscience, dans les provinces qui sont appelées à l'exercice du droit de suffrage.

Beaucoup de gens croient que le parti libéral assurerait son succès, en s'alliant avec la haute finance. « Les banques, » disent-ils, ont de nombreux partisans dans les campagnes, » où l'industrie s'est considérablement étendue depuis plusieurs années, et leur influence suffirait pour annuler celle » que le parti catholique exerce en dehors des villes. Cette » seule circonstance est un gage de succès.

Nous ne sommes point de cet avis, et en peu de mots, voici nos raisons, que nous avons déjà fait pressentir. Quelle serait d'abord la condition d'une alliance entre la banque et le parti libéral? La première serait, sans aucun doute, le partage du prix de la lutte, c'est-à-dire le renforcement des hommes d'argent dans le sein de la représentation nationale, où ils sont déjà plus puissants qu'on ne le pense généralement (1), et alors le jour ne serait peut-être pas éloigné où la Belgique se réveillerait avec une majorité législative votant en faveur de la haute finance, comme jadis les trois cents de M. de Villèle.

Selon nous, cette considération est de nature à alarmer tout ce qui dans l'industrie est resté étranger aux opérations des banques. Si donc le parti libéral leur donnait la main, de nombreuses défections seraient à craindre; pour dix voix qu'il gagnerait à son alliance, il risquerait d'en perdre cent parmi ceux qui veulent l'indépendance de l'industrie et craignent le monopole.

Le parti libéral et la banque semblent s'accorder sur un point : la réforme de la loi électorale. Mais, sous ce point de vue même, l'alliance serait encore imprudente et maintenue, par la raison que nous venons de dire; il se préparerait une scission nouvelle dans le parti libéral, qui donnerait ainsi une nouvelle chance de succès à ses adversaires.

En tout état de cause, l'arrivée dans les chambres d'hommes progressifs, et nous entendons par là des hommes sa-

(1) Lisez à cette occasion les statuts des sociétés industrielles, et vous trouverez parmi les commissaires, les administrateurs, un grand nombre de noms appartenant au sénat et à la chambre. Nous ne voulons pas dire que tous soient dévoués aux banques; mais les lois sont faites en défiance des hommes.

tant concilier le progrès avec la sécurité et l'ordre, nous Parait un résultat inévitable du cours naturel des choses. Aussi Personne ne croit plus sérieusement aujourd'hui au danger de la domination d'un parti rétrograde; c'est là une sorte de Croquemitaine qui ne fait plus peur à personne. On ne peut même faire une halte, il faut que la société marche; son pas peut paraître trop lent aux hommes pressés, comme les appelle Brongham; mais là n'est point le danger véritable; le danger serait dans le triomphe des gens qui visent au monopole, et nous le réjetons, ceux-là, ils n'ont besoin, pour accomplir leur tâche, que d'un seul jour de pouvoir.

Dans cette position, le parti libéral a un écueil à éviter. Les élections ont lieu d'ici à peu de jours. Beaucoup de candidats ne manqueraient pas de lui dire: « Nous sommes pour la réforme électorale. » Mais nous espérons que ce passeport ne suffira pas, et que pour obtenir les suffrages des libéraux, il faudra se déclarer aussi pour la conservation des garanties qui assurent la liberté de l'industrie et du travail.

Depuis plus d'un siècle, il existe à Paris une Société, connue sous le nom de Basoche, composée de jeunes avocats et destinée à les habituer aux devoirs de leur profession. Pour atteindre ce but, la Société forme un tribunal, où chacun remplit à son tour les fonctions de président, de juge, de procureur du roi, de greffier et d'avocat. En 1816, M. Bellefroid, revenant de Paris, organisa une semblable Société à Liège; elle se réunissait tous les samedis, au local de la seconde chambre, à la cour d'appel. Jusqu'en 1832, cette Société continua à se réunir; mais à cette époque, on crut nécessaire de modifier le règlement. Jusque là, la Basoche s'était bornée à se constituer en tribunal et à discuter des questions de droit; il fut résolu qu'elle établirait également des conférences, où l'on débattrait des questions politiques, et qu'elle formerait en outre un bureau de consultations gratuites au profit de la classe pauvre. Mais la Société ne survécut pas long-temps à ces changements. Dès 1833, elle ne s'assembla plus. Cependant quelques jeunes avocats, désireux de s'exercer dans l'art de la parole, essayèrent de faire revivre cette utile institution. Ayant obtenu l'autorisation de se réunir dans une salle du tribunal de première instance, ils se sont réunis hier pour la première fois, et se sont définitivement constitués en Société, en adoptant, sans quelques modifications, le règlement tel qu'il avait été fait en 1816.

M. Zoude a été élu président, M. Jacobs secrétaire, et M. Briard trésorier. — Nous engageons beaucoup ceux qui font partie de la Société, à persévérer dans leurs bonnes intentions, persuadés qu'ils en obtiendront les plus heureux résultats.

M. Moreau, entrepreneur du pont de la Boverie, vient de mourir à la suite, dit-on, d'un refroidissement qu'il avait gagné dans son dernier voyage à Bruxelles, lorsque la chute des neiges rendit les communications impraticables, et força la diligence dans laquelle il se trouvait, à s'arrêter à Orce pendant plusieurs jours.

On se rappelle que vers la même époque, M. Simons, ingénieur en chef du chemin de fer, dut aux mêmes causes, une maladie dont il a failli mourir.

Une tentative de meurtre a été commise pendant la nuit du 7 au 8 mai, par Grégoire Dubois, de Ville en Hesbaye, sur sa belle-sœur, qu'il devait épouser. A la suite d'une altercation plus ou moins vive, il lui a porté à la gorge un coup de rasoir. La blessure, quoiqu'assez profonde, ne paraît heureusement pas bien dangereuse. On dit que cet homme ne jouit pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles: en attendant, il a été arrêté et la justice instruit.

On parle d'un vaste établissement industriel de Liège, qui vient de faire l'objet d'une société mi-française et mi-belge, établie sous le patronage de la Banque de Belgique.

Un nouvel opéra de notre compatriote Grisar, est sur le point d'être joué à Paris. Il est intitulé *L'An Mille*.

La ville de Huy vient d'inviter toutes les sociétés de musique du royaume, à prendre part à un concours d'harmonie, qui aura lieu le mercredi 16 août 1837, à l'occasion de la fête septennale. Nous allons faire connaître les principales dispositions du programme, ainsi que du règlement arrêté par la commission directrice composée de MM. N. Delhaise, directeur, Rome, H. Mansion, Ch. Gudin, A. Thyry, Thyron, A. Mansion, Th. Dautrebande, secrétaire.

Les sociétés seront divisées en deux classes: Sociétés des villes de premier rang, dont la population s'élève à 15,000 âmes et au dessus, sociétés des villes de deuxième rang, dont la population est au-dessous de 15,000 âmes.

Il sera décerné aux vainqueurs les prix suivants, savoir: Aux sociétés des villes de premier rang, pour premier prix: Une médaille en or de 300 francs. Pour second prix: Une idem de 160 francs. Aux sociétés des villes de second rang, pour premier prix: Une médaille en or de 200 francs. Pour second prix: Une idem de 150 francs.

Indépendamment de ces prix, il sera décerné une médaille en or de 80 francs à la société la plus éloignée de Huy, d'après sa distance en suivant la grande route la plus directe.

Les morceaux à exécuter sont: 1°. Une ouverture. 2°. Un air varié pour plusieurs instruments solo. 3°. Un morceau à leur choix.

Toute société qui voudra concourir, devra en donner avis au collège des bourgmestre et échevins avant le 15 juillet prochain, en y joignant une liste nominative des membres effectifs, composant leur corps de musique, dûment certifiée par l'autorité communale. Aucun membre exécutant ne sera admis à concourir, s'il ne se trouve porté sur la liste sus-mentionnée et s'il ne demeure depuis trois mois dans la ville concurrente.

Voici quelques extraits du règlement: Le jour du concours toutes les sociétés de musique feront leur entrée en ville à neuf heures du matin. — La Société d'Harmonie de Huy, ouvrira le concours. Les musiques des villes de deuxième rang commenceront ensuite, et après, les villes de premier rang.

Le jury fera connaître son jugement; immédiatement après le concours, et le lendemain à onze heures du matin, le collège des bourgmestre et échevins distribuera les prix aux sociétés victorieuses, au lieu même du concours.

Voici les conclusions du rapport fait par M. Henri de Broukère, sur la proposition de M. Demortier, relative à l'incompatibilité des fonctions de représentant ou de sénateur et de celles de gouverneur ou de commissaire de district dans le ressort de leur administration: La commission n'a pas hésité à reconnaître qu'il est à désirer, dans l'intérêt général, dans l'intérêt bien entendu du pays, et du gouvernement lui-même, que le nombre des représentants placés à la tête d'un district ne s'accroisse point, et qu'il est urgent que l'on ait recours à un

moyen quelconque pour prévenir cet inconvénient qui semble inévitable, inévitable. Trois membres eussent préféré une mesure administrative; ils trouvent du danger à toucher à la loi électorale, ils regardent le projet de loi comme présentant des imperfections que l'on éviterait facilement, si l'on s'en rapportait à une décision du gouvernement. Les quatre autres membres ont adopté l'incompatibilité, en tant qu'elle concerne les commissaires de district; car quant aux gouverneurs de province, la commission a décidé, par six voix contre une, qu'il n'y avait pas à leur égard les mêmes raisons d'incompatibilité que pour les commissaires de district; d'abord il n'y a que 9 gouverneurs, tandis que l'on compte dans le royaume quarante-quatre commissaires de district; en second lieu, leurs rapports avec les fonctionnaires communaux sont loin d'être aussi fréquents, aussi immédiats.

Trois membres de la commission ont également adopté la seconde disposition du projet, tandis que quatre se sont abstenus; non pas qu'ils voulassent repousser l'exception proposée en faveur de ceux de nos collègues qui sont commissaires de district, mais deux, parce qu'une semblable disposition, qui est toute personnelle, leur paraissait ne pas trouver convenablement sa place dans une loi, deux parce qu'ils ne se regardaient pas comme suffisamment éclairés. Je dois encore faire connaître à la chambre qu'un membre avait proposé d'étendre le sens de la seconde disposition du projet, de telle manière que les commissaires de district qui sont actuellement membres de l'une des deux chambres, eussent pu indifféremment être élus dans tout le royaume, et alors même qu'ils auraient cessé pendant un certain temps de faire partie du pouvoir législatif. Cette proposition a été rejetée par six voix contre une.

Voici les majorations et les allocations nouvelles qui ont été adoptées par la députation permanente du conseil provincial et que nous avons promises hier:

Le sous-chef du bureau du secrétariat pour lequel le conseil communal avait voté 1,500 et qui ne jouissait que de 800 fr. aura 1,200 fr.

Le chef du bureau de la police qui n'avait que 1,500 fr. aura comme les chefs des autres bureaux 1,800 fr.

Le vérificateur de la comptabilité, dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier, aura 1,800 fr.

Le bureau militaire et la police auront chacun un expéditionnaire, le premier payé à raison de 300 fr. et le second à raison de 200; la députation provinciale a retranché 100 fr. à ce dernier.

Un expéditionnaire dessinateur attaché au bureau des travaux publics, emploi nouveau, aura 800 fr. au lieu de 1,000 que lui avait accordés le conseil communal.

Le commissaire adjoint au quartier du Sud, emploi nouveau, aura 1,200 francs, ainsi que l'a proposé le conseil communal.

Le traitement de MM. Demartean et Falisse, régent de langue française et d'arithmétique au collège, est augmenté de 300 fr. chacun.

Celui du professeur d'algèbre, physique et chimie, de 570, ce qui le porte à 2,050.

Un crédit de 1,000 fr. a été alloué pour achat d'instruments de physique, nécessaires aux démonstrations de M. Bossel; jusqu'aujourd'hui il n'avait rien été alloué à cet effet.

L'allocation pour prix aux élèves du collège qui n'était que de 600 est portée à 800.

Le traitement du professeur de ciselure, fixé d'abord à 2,000 sera de 2,500.

Les instituteurs et les sous-maîtres auront, les premiers 200 fr. en plus, et les seconds 97 fr., c'est-à-dire, les uns 1,400 fr., et les autres 932 fr.

L'école du Nord aura un secondant de plus. Les institutrices auront une majoration de traitement de 59 26, et les sous-maîtresses de 23 80.

250 fr. sont alloués comme prix annuels aux enfants des écoles gardiennes: c'est un nouvel article.

L'école primaire de Ste. Walburge jouira d'un subside de 300 fr., tandis que les années précédentes il n'était que de 200 fr.

Le subside du conservatoire royal de musique sera de 12,000 fr.: jusqu'en 1837 cet établissement n'avait obtenu de la ville que fr. 8465 60 c.

L'école vétérinaire aura 3000 fr. Chacun des deux juges de paix aura une indemnité de 500 francs.

Le sieur Simon, ancien inspecteur de police, dont la gratification n'avait été admise qu'à 300 frs., en aura une de 425 frs.

Mille francs sont accordés pour achat de boîtes de secours aux voyés et récompenses pécuniaires.

L'indemnité de logement aux surveillantes des écoles gardiennes des quartiers de l'Est et de l'Ouest (200 francs) est approuvée.

L'autorité provinciale a maintenu la somme de 19,000 fr. nécessaire pour couler en bronze la statue de Grétry.

Les subsides: Au jeune Monami, élève de la fondation d'Archis, fr. 300 Au jeune Nissen, élève de l'académie de dessin, 200 Au jeune Deporter, id. id. 300 Au sieur Flesch, doreur sur métaux, 500 sont accordés.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 19 mai — Absens: MM. Piercot, Fleussin et Delhaise. Le procès-verbal est lu et approuvé.

M. Sansé, directeur du spectacle, adresse une réclamation contre la décision de la députation permanente, qui rejette l'indemnité de 4000 fr. qui lui avait été accordée par le conseil communal.

M. Vellevois demande que son traitement lui soit payé à partir de l'approbation de sa nomination par le ministre de l'intérieur.

Une décision du ministre de l'intérieur rejette de nouveau la demande de l'administration communale, tendante à obtenir une majoration de traitement en faveur des huit instituteurs des écoles gratuites.

M. Distexhe demande que le programme du concours pour la chaire de ciselure à l'académie, soit soumis à l'avis d'artistes ciseleurs, soit de Liège, soit de toute autre ville du royaume.

L'ordre du jour est prononcé à l'unanimité des membres présents.

M. Tombeur propose d'accorder 3 jours à M. Distexhe pour se décider à partir de demain. Ces trois jours sont accordés.

M. Bérard fait connaître qu'il renonce à prendre part au concours. M. Bucken annonce qu'il l'accepte.

M. le président demande que le budget de la ville, ainsi que les observations de la députation, sur un grand nombre d'allocations rejetées ou réduites soient renvoyés à la commission du budget.

M. Lion demande au contraire que le collège des bourgmestre et échevins fasse préalablement un rapport au conseil. — Cette dernière proposition est admise.

La discussion du rapport sur le projet d'un béguinage central est postposée.

On renvoie à la commission de comptabilité l'examen du budget d'un bureau de bienfaisance pour l'exercice de 1837.

M. Lion fait, au nom de la commission de comptabilité le rapport sur les propositions de la banque Liégeoise relativement à la recette de la ville.

Nous avons fait connaître dans l'un de nos numéros les conditions de la banque.

Le rapporteur commence par indiquer tous les devoirs qui incombent au receveur de la ville, et cherche à prouver que la banque ne pourrait s'astreindre aux obligations de la loi.

Quant aux avantages, il y a, à la vérité, une économie de 500 frs sur les appointements, mais la ville peut placer ses sommes à 4 p. 0/0 à la société générale, tandis que la banque Liégeoise n'accorde que 3 1/2 p. 0/0; de plus, d'après les propositions l'intérêt cesse d'être payé à partir du 1^{er} du mois pour les sommes prises dans la 1^{re} quinzaine.

M. Lion émet à ce sujet des considérations tendantes à ce qu'une caisse d'épargne soit établie par les soins et même par quelques sacrifices momentanés de la part de l'administration locale. Il croit qu'un moyen d'arriver à ce résultat serait de verser l'excédant des recettes à la banque Liégeoise tous les cinq jours contre des bons de caisses non négociables, lesquels seraient donnés en paiement des sommes mandatées par la ville. On pourrait alors traiter avec la banque pour que les artisans et les ouvriers obtiennent un intérêt de 4 p. c.

Il serait aussi à désirer qu'on accordât une prime à ceux qui auraient le plus contribué, pendant une année, à cette caisse d'épargne.

La commission a été d'avis de rejeter la proposition de la banque et de renvoyer au collège le projet d'une caisse d'épargne à placer sous la direction de l'autorité communale, caisse d'épargne plus favorable aux ouvriers et artisans, que celles qui existent aujourd'hui.

M. Bellefroid appuie, par de nouvelles considérations, les conclusions de la commission.

Le conseil rejette à l'unanimité les propositions de la banque relatives à la recette de la ville.

La création d'une caisse d'épargne sera portée à l'ordre du jour de la prochaine convocation.

M. D'apa, au nom des commissions des travaux publics et de l'instruction, fait un rapport sur la demande de subside de St. Antoine pour la réparation des toits; le total de la dépense s'élève à 18,300 frs. 96 c. — Déjà 1,525 frs. ont été accordés, mais les commissions réunies proposent d'accorder une somme de 12,200 frs. (les 2/3 de 18,300 frs. 96 c.) à répartir sur les budgets de plusieurs années. On demandera au gouvernement et à la province de compléter cette somme.

M. Bellefroid réclame une somme plus forte pour 1837, et croit un recours au ministre inutile.

M. Dethier fait observer que le subside porté au budget de 1837 pour la somme de 10,000 frs. a été réduit à 6,000 frs. par la députation permanente du conseil provincial.

Les conclusions du rapport sont admises à l'unanimité, moins M. Bellefroid.

M. l'ambinon rappelle que le conseil s'est engagé à faire la dépense du payage et de l'épave des trois rues qu'on se propose d'ouvrir sur les propriétés des Augustins, sous la condition que l'avance en serait faite par les propriétaires, et qu'on les rembourserait en cinq fois, mais sans leur payer aucun intérêt.

M. Dégasse demande que l'on paye en deux termes ou bien en cinq, soit à leur donner 4 p. 0/0 à partir du 3^{me} terme.

M. Koellier et Capitaine demandent le renvoi à la commission des travaux publics, ce qui est admis par 21 voix contre trois.

On rejette la proposition d'une récompense à accorder aux employés des taxes municipales qui ont opéré la saisie de genièvre du sieur Faikin en février 1835.

On passe à l'ordre du jour sur la réclamation des marchands étrangers, se ruinant et fougues tendante à jouir de l'exemption du droit d'octroi sur les combustibles qu'ils emploient.

Le conseil renvoie à la commission des travaux publics l'adoption d'un plan pour la rectification des abords de la rue du pont d'Arroy et de l'alignement du quai de la Sauvenière.

La séance est levée.

* La Société libre d'Abeona de Bruxelles a l'honneur de faire connaître aux amateurs de pigeons voyageurs qu'elle donnera au mois de juillet prochain en concours général un prix d'une valeur de 300 fr. Il sera péchu par pigeon concurrent une mise de 12 fr. qui serviront à l'achat de prix supplémentaires; les frais de portage seront prélevés sur cette mise. La ville de Tours est tendre désigné pour ce concours. Pour élargir les chances, il sera accordé aux villes étrangères pour le transport de leurs pigeons à Bruxelles, un temps proportionné à leur éloignement de cette ville. Un règlement contenant des conditions plus spéciales sera envoyé à tous les amateurs qui en préviendront la Société par lettres adressées franco à M. Charles, au Coffy, rue de la Colline, à Bruxelles.

La Société espère que les amateurs des différentes villes du royaume, comprenant le but qu'elle s'est proposé en instituant ce mode de concours, s'empresseront d'y participer.

Ils peuvent d'ailleurs être persuadés qu'on ne négligera rien pour leur faire goûter l'agrément qu'une pareille fête promet de leur procurer.

ANNONCES.

Société d'Harmonie.

DIVANCHE 21 MAI, HARMONIE à 4 1/2 heures et BALLOTTAGE de candidats à 5. Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 995

LE PANORAMA DE SALZBOURG.

Qui est exposé sur la PLACE DE LA COMÉDIE, a été visité depuis le peu de jours qu'il est ouvert au public par beaucoup de personnes, admiré de chacun et reconnu comme un chef d'œuvre par ceux qui savent apprécier l'exécution brillante du tableau. Dans une galerie particulière 12 TABLEAUX DIORAMATIQUES présentent des vues pittoresques, des intérieurs de villes, monuments, et bâtiments dessinés et peints par le propriétaire d'après nature; ils procurent aux visiteurs un passe-temps agréable et on ose hardiment dire que peu de personnes quittent ce spectacle sans exprimer à l'auteur leur contentement et l'intention de revenir.

Il est à voir tous les jours depuis le matin jusqu'au soir.

UNE BONNE D'ENFANS peut se PRÉSENTER
à l'Université, n° 264. 979

ON DEMANDE UN **ÉLÈVE EN PHARMACIE.**
S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 38. 96

DES **SERRURIERS** peuvent se PRÉSENTER
faubourg St. Gilles, n° 276. 945

QUARTIER avec ou sans écurie, à LOUER, rue devant
la Madelaine, N° 273.

À LOUER, à un prix modéré, un **JOLI QUARTIER GARNI**
INDÉPENDANT, de quatre pièces, au pied de Pierreuse,
n° 330. 380

À VENDRE QUATRE MEULES DE FOIN extantes sur
MARTIN PRÉ, à Sauvheid, commune d'Embourg.
S'adresser à M^e VARLET, notaire à B. ync. 942

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS À LOUER présente-
ment, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain,
à Ste. Claire, n° 130. 234

QUARTIER de TROIS PIÈCES au rez-de-
chaussée, À LOUER, à des personnes tranquilles, faubourg
St-Gilles, n° 431. (986)

À LOUER pour le 24 juin, **UNE MAISON**,
côté 676, située rue des CÉLESTINES.
S'adresser au N. 675 ter, même rue. 994

A LOUER

POUR ENTRER DE SUITE EN JOUISSANCE,
UNE BELLE ET BONNE MAISON DE CAMPAGNE avec
grand jardin, située à Esneux, sur l'eau d'Ourte.
S'adresser à M^e DEBEFVE, notaire, rue Sœurs de Hasque,
N. 281, à Liège. 886

À LOUER pour la St. Jean, à des personnes tranquilles et
sans enfans,

UN BEAU QUARTIER,
composé d'une pièce à manger et d'une cuisine au rez de
chaussée, et de trois chambres au premier étage, ayant une
cave et une chambre de domestique, avec la jouissance
d'un grand jardin, faubourg St. Gilles, N° 542 5^e. 958

AVIS INTERESSANT.

LE SIEUR J. J. DUBOIS,

Exploitant des mines de houille, domicilié à HUY, cédant
au désir de ses ancêtres pratiques, vient de RECOMMENCER
LE COMMERCE DE DRAPS, de toutes qualités et couleurs
les plus à la mode; le beau choix qu'il vient de faire lui-même
dans les principales fabriques, et les connaissances qu'il
possède, depuis plus de 30 ans dans cette partie lui font espérer
que toutes les personnes qui voudront bien de nouveau lui
accorder leur confiance, seront totalement satisfaites, et au-
ront la satisfaction de pouvoir faire leur choix dans un
ASSORTIMENT DES PLUS COMPLETS. 888

A LOUER PRESENTEMENT

1. Un beau grand **JARDIN** avec MAGASIN,
donnant sur le faubourg et le quai St. Léonard.

2. **UNE BELLE ET GRANDE MAISON**, avec
COUR, JARDIN, remise et écurie, située faubourg St. Léonard,
N. 97, s'y adresser pour les voir et connaître les conditions,
tous les jours pendant la matinée. 993

LOCATION D'UN FOUR A CHAUX.

LUNDI 22 MAI 1837, à une heure de l'après midi, en la
demeure du sieur Henri DISCRY, à Engis, le notaire
FRAKIN procédera à la LOCATION AUX ENCHÈRES

D'UN FOUR A CHAUX ET CARRIÈRE

également propres à l'extraction de pierres de taille. Le tout
en activité, situé en lieu dit Bois des Gattes, commune
d'Engis.
S'adresser au jardinier de M. DE POTESA, à Engimont. 970

Le notaire SERVAIS, à Liège, est chargé de VENDRE
ensemble ou séparément, DEUX SUPERBES

MAISONS NEUVES,

à porte cochère, situées dans la partie la plus agréable du
QUAI DE LA SAUVENIÈRE, en la même ville.
Outre la solidité et le grandiose de la construction, il se
trouve réuni, à chacune d'elles, un terrain fort avantageux.
Des facilités seront offertes à l'acquéreur.
S'adresser au notaire, pour indications ultérieures. (962)

Etude du notaire Renoz.

A VENDRE

UNE CRÉANCE DE 6,000 FRANCS,
Produisant intérêt sur pied de cinq p. c. par année, exi-
gible le 25 mai 1844, et parfaitement hypothéquée.
S'adresser à M^e RENOU, notaire à Liège, rue du Pot d'Or.

A VENDRE DE GRE-A-GRE

UNE BELLE MAISON

Avec cour, remise, écurie, située dans l'une des plus
belles rues du quartier du Nord.
S'adresser à M^e RENOU, notaire, rue du Pot d'Or. 975

VENTE DE LIVRES.

LUNDI 5 JUIN et jours suivants, il sera procédé en l'étude
et par le ministère de M^e RENOU, notaire à Liège, à la
vente aux enchères de la

BELLE COLLECTION DE LIVRES

De littérature, d'histoire, beaux arts, sciences, jurispru-
dence, etc., qui composaient la bibliothèque de M. YSABEAU.
Il sera également vendu une QUANTITÉ de GRAVURES.
Le catalogue se distribue en l'étude dudit notaire. 976

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART,

RICHE MOBILIER

EN ACAJOU ET EN PALISANDRE,

N'AYANT SERVI QUE HUIT MOIS.
VENDREDI 26 MAI, à deux heures de relevée, il sera
procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOU, NO-
TAIRE À LIÈGE, RUE DU POT D'OR, À LA VENTE AUX EN-
CHÈRES

D'UN RICHE MOBILIER.

Composé d'un ameublement complet de salon en palisandre,
d'un autre en acajou, secrétaires, commodes, buffets, lavi-
bos, tables rondes, idem à coulisses, table et bureau de
dame, grand bureau à pupitre, lits avec matelas à ressorts,
le tout en acajou. Pendules, porcelaines fines, antiques et
modernes, plusieurs groupes, un christ, un piano à six
octaves, presque neuf, matelas, etc. etc. 973

Etude du notaire Dusart.

LE MERCREDI 24 MAI, à 2 heures, M^e DUSART, Notaire
VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON SITUÉE À LIÈGE, RUE
DERRIÈRE ST. GEORGES, n° 693. 972

VENTE DÉFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

LE MARDI, 23 mai courant, à dix heures, M^e DUSART,
notaire à Liège, vendra au plus offrant et dernier enchéris-
seur, devant M. le juge de paix des cantons Nord et Est de
cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

LA BELLE MAISON DE COMMERCE

AVEC BATIMENS DERRIÈRE, COURS ET GRAND JARDIN,

Sise à Liège, rue Puits-en-Sock, n° 923,

SUR LA MISE A PRIX DE 24,150 FRANCS,

Prix auquel elle a été portée par la surenchère. 949

VENTE

D'UNE BELLE

MAISON DE COMMERCE.

MARDI 20 JUN 1837, à 10 heures du matin, le notaire
DELEXHY exposera en vente aux enchères en son étude,
rue Saint-Severin, à Liège,

UNE BELLE MAISON DE COMMERCE,

NOUVELLEMENT CONSTRUITE, SISE À LIÈGE,

Elle est composée de deux habitations séparées, l'une rue de la
Wache, portant le numéro 751, ayant 2 pièces au rez de
chaussée, caves, 2 pièces au premier étage, 2 idem au se-
cond et chambres de domestiques.

L'autre habitation est située rue de la Régence, où elle
joint d'un côté à M. Gilmar, et de l'autre à M. Privot. Elle
se compose d'une belle boutique et d'une pièce au rez de
chaussée, cuisine avec pompe et cave au dessous, 3 pièces
au premier étage, 3 au second et chambres de domestiques.
L'acquéreur aura de grandes facilités pour le paiement du
prix.

S'adresser à ladite maison pour la visiter et au notaire
DELEXHY, pour connaître les conditions de la vente.

Etude du notaire Biar.

**VENTE DE MEUBLES NEUFS
EN ACAJOU.**

MERCREDI 24 MAI 1837, à 2 heures de relevée, il sera
procédé en l'étude et par le ministère de M^e BIAR, notaire à
Liège, rue Vinave-d'Ile, n° 43, à la vente publique de

MEUBLES EN ACAJOU,

Consistant en BUFFETS à quatre portes, TABLES A JEU,
BOIS DE LIT; d'une grande quantité de placages en acajou,
planches pour tables idem, panneaux idem, pieds de tables
idem massifs, meubles ébanchés et plusieurs portions de bois
brut. ARGENT COMPTANT. 963

VENTE

D'UNE

BELLE MAISON DE COMMERCE.

MERCREDI, 31 MAI 1837, à deux heures de relevée, en
l'étude et par le ministère du notaire BIAR, à Liège, il sera
procédé à la vente aux enchères d'UNE BELLE et GRANDE
MAISON DE COMMERCE, située à FLÉMALLE HAUTE,
joignant la grand route, consistant en place à manger, cabi-
net, grand salon, trois belles caves dessous, quatre chambres
à l'étage, beaux greniers, grandes écuries, remise, grange,
et autres bâtiments, le tout construit en pierres et briques,
et couvert en ardoises avec environ 70 ares de jardin et
verger plantés d'arbres fruitiers du meilleur choix et entouré
de haies vives.

Par sa position cette propriété pourrait être convertie en
une très belle et agréable maison de campagne.

L'on pourrait faire hors des bâtiments deux habitations
agréables et diviser commodément en deux parties les ter-
rains y contigus.

L'acquéreur pourrait faire l'acquisition de différentes pièces
qui l'avoisinent.

S'adresser pour voir les immeubles, au propriétaire M. LE-
BIERTON, et pour connaître le cahier des charges, en l'étude
dudit Notaire. 843

**BELLE VENTE
DE FUTAIE.**

LE LUNDI 22 MAI COURANT,

À UNE HEURE DE RELEVÉE,

On VENDRA publiquement, dans la coupe du bois doma-
nial de Flône, une quantité de

BEAUX CHÊNES EN GRUME

Propres pour scier, à la bâtisse, au charronnage, poutres,
vernes, etc., etc.

À CREDIT SOUS BONNE CAUTION.

ET LE VINGT-TROIS MÊME MOIS;

À 1 HEURE DE RELEVÉE,

On VENDRA publiquement, à l'ex-abbaye de Flône, en-
viron SEPT MILLE KILOGRAMMES de

PLOMB EN SAUMON

et 7,000 kilog. de fer de fonte

EN TACQUES ET BARREAUX PROVENANT DES ALUNIÈRES.

À CRÉDIT.

CROUSSE, notaire. 948

VENTE CONSIDÉRABLE

DE

BOIS SCIÉS,

chez M. Pieltain, à Liège.

MARDI 23 MAI 1837, à une heure de relevée, on vendra
à l'enchère dans le NOUVEAU CHANTIER ÉTABLI chez M. PIEL-
TAIN, aubergiste aux Waux Hall sur Avroy à Liège, près de
la chapelle du Paradis, sous la direction du notaire
LOUMAYE.

UNE TRÈS FORTE PARTIE DE BOIS SCIÉS,

consistant en planches, feuilletts, quartiers et barreaux, de
6 à 18 pieds, de 1^{re} qualité, à employer de suite; fûtures,
horons et marches, une quantité de terrasses et vèrés; le
tout en chêne.

Planches, feuilletts et quartiers de hêtre, etc.

ARGENT COMPTANT.

N. B. Les adjudicataires ne payeront pas de droits et les
marchandises leur seront garanties jusqu'au moment du délai
fixé pour l'enlèvement.

Quoique la vente ait lieu au comptant, il sera accordé
des facilités pour le paiement aux personnes solvables, par-
mi l'intérêt à 5 pour cent l'an. 960

Etude du notaire Bertrand.

LOCATION A L'ENCHERE.

Le 31 MAI, à 10 heures du matin, pardevant M^e BERTRAND, notaire à Liège, il sera procédé, en son étude, à la location, POUR LA NOEL DE LA MAISON, CONNUE SOUS LE NOM DE CAFE DU SOLEIL, située place St. Lambert, n^o 2, à Liège. 864

ADJUDICATION PUBLIQUE

LE VENDREDI 26 MAI 1837. à 10 heures du matin,

Il sera VENDU à l'enchère, par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place Saint Pierre,

LES IMMEUBLES

DONT LE DÉTAIL SUIT :

- 1er. Lot. - UNE PIÈCE DE TERRE contenant 122 ares 63 millièmes, située à Jeneffe, joignant à MM. Francken-Delvaux et Streels.
2me Lot. - UNE AUTRE PIÈCE, contenant 139 ares 401 millièmes, située à Jeneffe, joignant à M. le comte de Wégimont et à la veuve Farcy.
3me Lot. - UNE AUTRE de la contenance de 130 ares 782 millièmes, située aussi à Jeneffe, joignant à MM. de Grady et Jamar.
... (detailed list of properties and their locations) ...

Etude du notaire Gilkinet.

VENTESANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

LE LUNDI 5 JUIN 1837, à 3 heures de relevée, il sera procédé PAR LE MINISTÈRE DE M^e GILKINET NOTAIRE A LIÈGE, EN SON ÉTUDE RUE FÉRONSTRÉE, N^o 558, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE MAISON,

Avec cour, bâtiment au fond de la cour, sise à Liège, rue des Équous, N^o 1060. Cette maison restaurée depuis peu dans le meilleur goût est en très bon état. S'adresser pour connaître les conditions audit M^e GILKINET. 988

A VENDRE

AVEC GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT. UNE BELLE MAISON DE COMMERCE

En très bon état sise dans une des plus belles rues de la ville de Liège. S'adresser en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n^o 588, du notaire GILKINET. 935

LE MARDI 23 mai 1837 à dix heures du matin il sera procédé, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau situé rue Negy, derrière le Palais, n^o 443, à la vente aux enchères publiques des

RENTES ANNUELLES

PERPETUELLES, SUIVANTES, SAVOIR :

- 1^o UNE DE 177 FRANCS 77 centimes (150 fl. B. L.) échéant le 8 avril, au capital de 3555 francs 54 centimes (3000 fl. B. L.) due par Anne Marie Paquot, v^o Jean Brassinne, négociante, et ses enfants Jean Henri Joseph et Léonard Joseph Brassinne, demeurant à Liège, rue Puits-en-Sock.
2^o DUNE DE 118 FRANCS 52 centimes (100 fl. B. L.) échéant le 8 avril, au capital de 2370 fr. 37 centimes (2000 fl. B. L.) due par la dite dame v^o Brassinne et ses enfants.
3^o DUNE DE 44 FRANCS 44 centimes (37 florins to sous B. L.) partie de plus échéant le 18 novembre, au capital de 888 francs 89 centimes, due par Philippe Collard et Gerard Lambert Collard, demeurant à Saive.
S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n^o 588, dudit notaire GILKINET. 861

VENTE

D'UNE

MAISON ET DEPENDANCES, A VELROUX.

MARDI 30 MAI 1837, à 10 heures du matin, devant et au lieu des séances de M. le juge de paix à Hologne-aux-Pierres, près de l'église, le notaire DUBOIS, à ce commis, exposera en vente aux enchères UNE MAISON AVEC JARDINS ET VERGERS, le tout tenant ensemble, situé à Velroux, d'une contenance de 65 ares, tenant aux chemins, aux enfants Monou et à madame Degeldre. S'adresser pour tous renseignements audit notaire.

Le même notaire est chargé de VENDRE de gré à gré 8 HECTARES DE TERRE en plusieurs pièces, à Momalle, 3 à Ho. leige et 5 à Fooz et Hognoul, aussi en plusieurs pièces : il y a toute sécurité, et on accorderait de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire à Fexhe-le-Haut Clocher. 983

VENTE D'UN TERRAIN,

PROPRE A BATIR

Situé sur la route de Liège à Jupille, commune de Grivegnée. MERCREDI 7 juin 1837, à trois heures après-midi, la COMMISSION DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE, à ce autorisé, exposera en VENTE aux enchères publiques, au local de ses séances, rue Féronstrée, à Liège.

CINQ PIÈCES DE TERRAIN ET UNE PETITE MAISON,

Le tout contenant 48.5 mètres carrés (environ 11 verges grandes), et ne formant qu'un ensemble, faisant partie du Thier ou Trixhe des Mangons, situé en lieu dit Bouhay, commune de Grivegnée, sur la route de Liège à Jupille. Cette vente aura lieu sur la mise à prix de 7315 francs, par le ministère de M^e DUMONT, notaire à Liège, à qui l'on peut s'adresser pour prendre inspection du plan et du cahier des charges. 871

LA VENTE

PRÉCÉDEMMENT ANNONCÉE

D'UN CORPS DE FERME

AVEC JARDIN, PRAIRIES ET TERRES ARABLES,

Contenant environ onze bonniers et demi, exploité par les époux COLLETTE, située à Outre Cour, commune de BATTICE, aura lieu, sans plus de remise, le jeudi premier juin 1837, dix heures du matin, en l'étude à Liège du notaire KEP PENNE.

Cette belle propriété est avantageusement placée entre José et Herve, à un demi quart de lieue de cette ville, les conditions avantageuses à l'acquéreur présentent toute facilité de paiement.

S'adresser, pour en avoir communication, en l'étude du dit notaire, rue St. Hubert, n^o 591. 895

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE informe que, le MERCREDI 7 JUIN, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, elle mettra en ADJUDICATION AU RABAIS, sur simples soumissions cachetées, LA FOURNITURE des objets ci-après, nécessaires à ses établissements pour 1837 à 1838, savoir : 1^o Café Chérillon blanc, 2^o Sucre blanc en pain, première qualité, 3^o Riz nouveau de la Caroline, 4^o Sel blanc au poids, 5^o Huile d'ailette nouvelle et de bon goût, 6^o Huile épurée nouvelle dite de Quinquet, 7^o Amidon blanc, 8^o Genèvre de 18 degrés et de bon goût, 9^o Chandelles de suif moulées, 10 pièces de serpillière (draps de maison), 11^o Harengs salés d'Hollande pleins, 12^o Harengs saurs d'Hollande pleins, 13^o Morues du nord détrempées, 14 Stockfishs secs, 11e. qualité, 15^o Fagots de bois mort.

Le prix de chaque article devra être désigné en toutes lettres. Les articles 1er, à 10 compris seront adjugés à une même personne, ceux de 11 à 14 compris, le seront également à une même personne, il en sera de même de l'article 15. Les soumissions devront être remises au plus tard, la veille de l'adjudication, au secrétaire de ladite commission, où l'on peut voir tous les jours, de 9 heures à midi, le cahier des charges. 836

FAILLITE

GUILLAUME PLUMIER,

CI-DEVANT DISTILLATEUR, A LIÈGE.

Par jugement du 27 avril dernier, dûment enregistré, le tribunal de commerce, séant à Liège, sur le rapport du juge commissaire, a fixé aux créanciers en retard un nouveau délai de quinze jours, en déans lequel ils sont tenus de faire vérifier leurs créances; ce délai prendra cours à dater de la notification dudit jugement dans la forme prescrite par l'art. 512 du Code de Commerce.

En conséquence, les syndics provisoires de la faillite, invitent les créanciers en demeure de faire vérifier leurs créances, ou tous autres qui pourraient être inconnus, à se présenter mardi 23 mai courant, à deux heures et demie de relevée, au greffe dudit tribunal de commerce, pour être procédé contradictoirement avec eux et en présence de M. le juge commissaire à la vérification de leurs créances. Liège, le 5 mai 1837. 837

FONDERIE DE CLOCHES

DE JEAN-BAPTISTE NICOLAS ET FRANÇOIS ALEXANDRE

GAULARD, FRÈRES,

Maîtres fondeurs de cloches, à TONGRES.

Les deux frères Gaulard ci-dessus, ayant entièrement satisfait toutes les personnes qui jusqu'ici ont bien voulu leur accorder leur confiance, ce qui leur a valu les recommandations les plus honorables, ils se recommandent donc à MM. les curés, bourgmestres et administrateurs d'églises pour la fonte et refonte des cloches; ils garantissent aux personnes qui sur la foi de leur réputation leur accorderaient la préférence, que leurs ouvrages seront toujours exécutés avec le fini et cette précision qui méritent l'attention des con-

naisseurs. Ils accordent des facilités pour le paiement. 805

BOURSES.

PARIS, LE 18 MAI.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries like 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Act. de la B. de Fr.', 'Nap. Cert. Falc.', 'Esp. Ardoin 1834', 'Esp. D. diff. s. int.', 'Dt. pas. s. int.', 'Belg. Empr. 1832', 'Banque de Belg.'.

AMSTERDAM, LE 18 MAI.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries like 'Holl. Dette act. v.', 'Dito 2 1/2', 'Dit. 3 1/2', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', 'Soc. de comm. P-B', 'Russie, H. et C.', 'Inscr. au gr. livre.', 'Certif. à Amst.', 'Pologne, L. n. 500f.', 'Lots de Rd. 50 f.', 'Espagne, E. Ard.', 'Dette diff. anc.', 'nouvr.', 'passive', 'Autriche. Métal. 5.'

ANVERS, LE 19 MAI

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries like 'ANVERS. Det. activ.', 'Det. diff.', 'Emp. de 48 mill.', 'Holl. Dette active', 'Rente remboursab.', 'Autriche. Métal.', 'Lots de fl. 100.', 'de fl. 250.', 'de fl. 500.', 'Polac. Lots fl. 300.', 'fl. 500.', 'anést. E. à L. 1831', 'Espac. Empr. 1831', 'D. dif. 1834', 'Dit. p. 1834', 'Dette diff.', 'NAPLES. Cert. Falc.', 'STAT. RO. Lev. 1832', 'An. 1834'.

CHANGES.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries like 'Amst. c. jours', 'Rotterdam, Idem', 'Paris, Idem', 'Lond. p. Extr. c. j.', 'Ham. p. 40 Hb. c. j.', 'Bruxelles et Gand', '1/4 op. av. P', '1/8 op. av. A', 'pour P', '1/4 op. p.', '4 1/2 1/2', '39 1/2', '35 1/2 P', '34 1/2 P', '1/4 1/2 P'.

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 19 MAI 1837. Les fonds Espagnols ont été assez fermes à notre bourse de ce jour, Ardoin ouvert 25 le 4 1/8 1/4 3/8 1/4 et reste 24 3/8 cours. Primes à un mois 26 1/2 dont 2 1/2. On a fait passablement d'affaires.

BRUXELLES, LE 19 MAI.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries like 'COURS', 'Emp. Rotsch.', 'Fin. cour.', '1836', 'Fin. cour.', 'Dette activ. 2 1/2', 'E. de la ville 1832', 'Dette active holl', 'Repte. domaniale', 'BRESIL. 1834', 'AUTRICHE. Métal', 'ROME. 1832', 'NAELES. Falconnet', 'Banque Tav.', 'PORT. Dona Maria', 'ESPAG. Ard. 1834', 'Fin. cour.', 'gros. pièces', 'pr. 4 m. d. l.', 'différée 1834', 'anc.', 'dette passive', 'Act. des Hauts-F.', 'Act. Charb. Flénu.', 'Act. Banq. (onc.', 'Act. Ch. H. et W.', 'Act. Ch. Selessin', 'Act. Entr. Indust', 'Act. Ch. Lev du F.', 'Act. S. Léona.', 'Act. S. d'Ougrée', 'Act. S. Sars-Lonch.', 'Act. Ch. de fer.', 'Act. S. de Venues', 'Act. bat. à V. Any.', 'Act. S. St. Léona.', 'Act. S. Chatelin.', 'Act. S. Verrières', 'Act. Ecl. gaz. rés.', 'Act. S. Raffinerie', 'Act. Verr. Charl', 'Act. Expl. l'Espér.', 'Act. des Brasseries', 'Act. Librairie H.', 'Act. Typogr. W.', 'Act. Fabr. Tapis', 'Act. Fabr. de fer', 'Act. Mutual. ind.', 'Act. C. de Bruges', 'Act. H. F. Monc.', 'Act. Rib. Mélin.', 'Act. S. act. réun.', 'Act. S. de Fleu.', 'Act. EBénit-teic', 'Act. Librairie Sc.', 'Act. Fab. Flapôs'.

PLACE D'ANVERS, LE 19 MAI. Café. - La demande s'est bien maintenue pour cette fête et de nouvelles transactions assez importantes ont eu lieu, celles qui ont été rapportées donnent le chiffre approximatif de 2,000 balles Batavia et Chéribon de 29 1/2 à 35 c. 500 balles Brésil bon ordinaire à 26 et 350 dito dito vert à 27. On vendra publiquement le 26 courant 1650 balles Sumatra brun avarié. Cuir. - 1,000 cuirs Montevideo salés en paquets, ont été traités à prix non cité. Sucre brut. - Les transactions suivantes ont été citées aujourd'hui: 40 caisses Fernambouc blanc à f. 21 et 20 dito dito moscovades à f. 16 pav. nat. Tabac. - A la vente publique d'hier il s'est écoulé: 14 boucauds Virginie, tre sorte, de 25 à 28; 4 dito Kentucky avarié, 3me. sorte, de 18 à 30, 33 dito Maryland; de 18 à 34, et 15 dito dito avarié, de 18 à 23 centimes. Après et depuis la vente diverses transactions ont eu lieu de la main à la main comme suit: 35 boucauds Kentucky (re. sorte à 15 3/4, bonne qualité à 13 3/8, de 14 à 14 1/2, Maryland et 33 dito Kentucky à prix inconnu.